

IMPORTANT

Nous vous recommandons vivement de prendre contact avec nos conseillers en postant une demande de renseignements à contact@flobel.fr ou en nous contactant par téléphone au **01-48-92-92-80** :

- Pour obtenir les renseignements désirés,
- Pour consulter le nombre de places vacantes aux différentes sessions proposées,
- Puis pour remplir, ensemble, le bulletin d'inscription joint.

Procédure à suivre pour votre inscription :

- Sélectionner la ville, la formation ainsi que les dates pour lesquelles vous souhaitez être formé.
- Imprimer le bulletin d'inscription correspondant (incluant les Conditions Générales de Vente),
- Remplir ce bulletin en MAJUSCULE (pour une meilleure compréhension des éléments de réponse),
- Retourner le bulletin complété avec un chèque d'acompte (ou preuve de virement) :
 - de 50% du montant total TTC pour les sociétés, les administrations ou les associations,
 - de 100% du montant total TTC pour les particuliers,par courrier postal à l'adresse suivante :

FLOBEL
Service INTER
2-4 rue des Cévennes
CP 20552
94643 – Rungis Cedex

- Dès réception de votre préinscription, un conseiller prendra contact avec vous pour valider les informations de votre dossier ainsi que les pièces retournées,
- Une fois votre dossier enregistré par nos services, vous recevrez la (les) convocations individuelles à la session de formation Inter.

ENTITÉ + ADRESSE QUI DOIT APPARAÎTRE SUR LA CONVENTION

Tous les champs doivent être complétés

Raison sociale				N° de Siret	
Adresse					
Code Postal		Ville			
Téléphone				E-mail de la société	
Activité				Code NAF	Effectif

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Civilité		Nom			Prénom	
Fonction						
Téléphone				E-mail (*)		

(*) L'adresse e-mail doit être complétée pour que nous puissions vous envoyer la convention.

PARTICIPANT(S)¹ FORMATION

N°	Civilité	Nom	Prénom	Intitulé de formation	Lieu	Date(s)	Montant HT
1							
2							
3							
4							
5							

¹ – Nous informer à l'inscription si l'un des participants est une *Personne en Situation de Handicap*

REGLEMENT

Règlement par l'entreprise	oui	non
----------------------------	-----	-----

ou

Prise en charge de l'action par votre O.P.C.O.	oui	non
--	-----	-----

Total HT	
TVA 20 %	
Prix total TTC	

Si oui, merci de nous transmettre impérativement l'accord de prise en charge

ADRESSE DE FACTURATION (adresse OPCO si nécessaire):

Raison sociale				Email	
Adresse					
Adresse (suite)				Téléphone	

Numéro de bon de commande ou référence de prise en charge :

Si oui, merci de nous indiquer la référence à ajouter sur la facture et de nous transmettre impérativement le bon de commande

Tous les champs doivent être complétés

Le signataire déclare avoir pris connaissance de la nature, du programme, des objectifs de l'action référencée ci-dessus.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente situées en page 4/4 de ce document téléchargeable sur nos sites web.

Fait à :

Le :

Nom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise

Signature et cachet de FLOBEL

	<p>FLOBEL 2-4, rue des Cévennes CP 20552 94643 Rungis Cedex Tél. : 01 48 92 92 80 - Fax : 01 48 92 92 79 Siret : 489 603 639 00043 - APE 8559 A</p>
--	--

A compléter afin de répondre aux exigences QUALIOPI

Stagiaire N°1

Formation		
Poste occupé :		
Ancienneté dans le poste :		
	OU	
Expérience dans le poste :		
Lire et comprendre le Français :	OUI	NON
Recyclage :	OUI	NON

Dans le cas d'un recyclage, merci de nous fournir une copie de la certification initiale

Stagiaire N°2

Formation		
Poste occupé :		
Ancienneté dans le poste :		
	OU	
Expérience dans le poste :		
Lire et comprendre le Français :	OUI	NON
Recyclage :	OUI	NON

Dans le cas d'un recyclage, merci de nous fournir une copie de la certification initiale

Stagiaire N°3

Formation		
Poste occupé :		
Ancienneté dans le poste :		
	OU	
Expérience dans le poste :		
Lire et comprendre le Français :	OUI	NON
Recyclage :	OUI	NON

Dans le cas d'un recyclage, merci de nous fournir une copie de la certification initiale

Stagiaire N°4

Formation		
Poste occupé :		
Ancienneté dans le poste :		
	OU	
Expérience dans le poste :		
Lire et comprendre le Français :	OUI	NON
Recyclage :	OUI	NON

Dans le cas d'un recyclage, merci de nous fournir une copie de la certification initiale

Stagiaire N°5

Formation		
Poste occupé :		
Ancienneté dans le poste :		
	OU	
Expérience dans le poste :		
Lire et comprendre le Français :	OUI	NON
Recyclage :	OUI	NON

Dans le cas d'un recyclage, merci de nous fournir une copie de la certification initiale

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle Inter-entreprises organisées par FLOBEL.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

- 2.1** L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du (des) participant(s). Cette commande peut être formalisée au moyen d'une convention de formation ou d'un bulletin d'inscription ou sur papier à en-tête de l'entreprise.
- 2.2** La demande d'inscription doit comporter :
- le titre de l'action de formation et sa référence
 - les dates de la session choisie
 - les nom(s) et prénom(s) du ou des participants
 - les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie, numéro SIRET...)
 - le destinataire de la facture et ses coordonnées
- 2.3** Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée :
- **Pour les particuliers** : de la totalité du règlement (ou si prise en charge par un organisme financeur, nous joindre l'accord de prise en charge).
 - **Pour les Sociétés et Associations** : d'un acompte égal à 50% du montant TTC de la formation, le solde étant alors réglé à l'issue de la formation sur présentation de la facture.
Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou par virement.
- 2.4** Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe à l'Entreprise, à l'Association, à la Collectivité ou au particulier qui s'est inscrit.

ARTICLE 3 - CONVOCATIONS - JUSTIFICATIFS

- 3.1** Pour les actions de formation interentreprises, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au participant au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation.
Sauf indication contraire lors de l'inscription, la convocation est envoyée à l'adresse de l'entreprise.
- 3.2** A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (feuille(s) de présence, attestation, diplôme, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

ARTICLE 4 – PRIX

- 4.1** Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription ou dans la proposition commerciale envoyée au client.
La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.
- 4.2** Pour les actions de formation inter-entreprises, les prix doivent être reportés sur le bulletin d'inscription.
- 4.3** Le prix comprend les frais d'animation et la documentation prévue par la convention.
- 4.4** Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.
- 4.5** En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article 441-6 du Code du Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légale vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.
- 4.6** Toute réédition de permis CACES sera facturée 25€ HT par document édité.

ARTICLE 5 - REPORT - ANNULATION

- 5.1** FLOBEL se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle en informe l'entreprise dans les plus brefs délais.
L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.
- 5.2** L'annulation d'une session de formation du fait de l'entreprise, notifiée à FLOBEL, par écrit, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu à remboursement intégral des sommes perçues.
- Pour une annulation intervenant entre le 15^{ème} et le 10^{ème} jour ouvré avant le début de la session, une indemnité forfaitaire égale à 50% du coût de la formation est due à FLOBEL, ladite indemnité n'étant pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.
 - Pour une annulation intervenant entre le 9^{ème} et le 3^{ème} jour ouvré avant le début de la session, une indemnité forfaitaire égale à 80% du coût de la formation est due à FLOBEL, ladite indemnité n'étant pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.
 - Pour une annulation intervenant entre le 2^{ème} jour ouvré avant le début de la session et le jour de début de session, une indemnité forfaitaire égale à 100% du coût de la formation est due à FLOBEL, ladite indemnité n'étant pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.

- 5.3** Tout stage commencé est dû en totalité.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, FLOBEL et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal Grande Instance de Créteil.